

**Crésérfi**

Société de financement du CSF  
Caution / Crédits

vous accompagne et vous informe

# Suivez le guide !

## Permanence Conseil Téléphonique

dédiée à l'accompagnement de tous vos projets de financement

**le vendredi 20 septembre 2024  
de 9h à 18h**

**Pour prendre rendez-vous, téléphonez-nous au**



**06 87 71 36 53**

(appel non surtaxé)

**ou scannez le QR CODE**



**ou bien**

**Cliquez ici**



## Quelques sujets à aborder ensemble



### Projet de regroupement de crédits

Le regroupement de crédits vous permet d'obtenir une seule mensualité\* à régler chaque mois. Plus simple, plus claire, cette solution vous permet de rester serein et d'anticiper de nouveaux projets.

\* La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts, objets du regroupement de crédits.



### Assurance des Emprunteurs

L'assurance du prêt immobilier permet généralement de prendre en charge tout ou une partie des mensualités restant dues de votre prêt, en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité de travail.



### Prêts personnels

Des financements sur-mesure pour réaliser tous vos projets :  
achat de votre prochaine voiture, petits travaux, dépenses diverses, etc.



### Projet immobilier

Accompagnement personnalisé sur des durées les plus adaptées et rachat possible de votre prêt immobilier.



**Fabienne LALLEMAND**

Chargée de développement

**Crésérfi**

Société de financement du CSF  
Caution/Crédits

## Un crédit vous engage et doit être remboursé. vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).

▪ **Pour les prêts immobiliers** : CRÉSÉRFI et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF après étude de leur situation financière et sous réserve d'acceptation de vos partenaires bancaires de CRÉSÉRFI. Les partenaires prêteurs de CRÉSÉRFI sont : LA BANQUE POSTALE (SA au capital de 6 585 350 218 €) - Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) ; SOFIAP (Société Financière pour l'Accession à la Propriété), SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 68 137 755 € - Siège social et adresse postale : 64 rue de Saintonge, 75003 Paris - SIREN 391 844 214 RCS PARIS - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 372 ; CRÉDIT MUTUEL ARKÉA - SA Coopérative de Crédit à Capital Variable - Agrément collectif 323 - Siège social 1, rue Louis Lichou 29 480 Le Relecq-Kerhuon - 775 577 018 RCS Brest - Enregistré au Registre des intermédiaires en assurance tenu par l'ORIAS, sous le n° 07 025 585 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)). La liste complète des partenaires est consultable sur le [csf.fr](http://csf.fr).

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

▪ **Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 est un contrat d'assurance de groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901** - Siège social : 9, rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine, S.A. au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - 341 785 632 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances. Il est distribué par CRÉSÉRFI société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et géré par CSF ASSURANCES, SARL de courtage d'assurances du Crédit Social des Fonctionnaires, au capital de 8 500 000 € - Siège social : 9, rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - 322 950 148 RCS Paris - N° ORIAS 07 008 834 (consultable sur [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)). SwissLife Assurance et Patrimoine, CSF Assurances et Crésérfi sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.

▪ **Pour les prêts personnels** : CRÉSÉRFI ; EOLE FINANCE est une marque de FINANCO - Financo - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 58 000 000 € - RCS Brest B 338 138 795 - Siège social : 335 Rue Antoine de St Exupéry 29490 Guipavas - Société de courtage d'assurances - N° Orias : 07 019 193 ([oriass.fr](http://oriass.fr)).

▪ **Pour le regroupement de crédits** : CRÉDIT LIFT est une marque de CA Consumer Finance, SA au capital de 554 482 422 €. Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 MASSY Cedex, 542 097 522 RCS évy. Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 008 079 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) ; BANQUE EDEL SA - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 150 134 754 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) ; BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE - Établissement de crédit - SA au capital de 561 882 202 € - 542 097 902 RCS Paris - Siège social : 1, Bd. Haussmann 75009 Paris France - Intermédiaire en assurance immatriculé sous le numéro 07 023 128 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) ; CFCAL - Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine (CFCAL Banque), SA au capital de 20 988 295,69 €, dont le siège social est situé au 1, rue du Dôme (67000) Strasbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 568501282B - Mandataire d'Assurance sous le N°ORIAS 07 029 152 ; CREATIS - S.A. à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 € - Siège social : 61 av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - RCS Lille Métropole sous le numéro B 419 446 034 - Enregistrée à l'ORIAS en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07005776 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) ; CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX - Établissement public communal de crédit et d'aide sociale régi par les articles L.514-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - Siège social : 29 rue du Mirail - 33074 Bordeaux cedex - SIRET 263 306 367 00016 - Mandataire en assurances, N° ORIAS 08043988 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)). Ces prêts sont sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60% du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours.

Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

CRÉSÉRFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Les informations collectées par le groupe CSF sont traitées afin de piloter notre relation commerciale avec vous. Ce traitement est basé sur l'intérêt légitime du groupe CSF. Ces informations sont conservées pendant trois ans à date du dernier contact commercial que vous avez eu avec nous. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous rendre dans la rubrique « mentions légales » sur le site [www.csf.fr](http://www.csf.fr).

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement (dite « Loi Informatique et liberté ») et la limitation, à la portabilité, à la suppression de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, ou bien à DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou encore en vous connectant à l'espace Mon Compte sur le site [www.csf.fr](http://www.csf.fr). En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant à DPO - Groupe CSF - 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.